



**NATIONS
UNIES**

UNEP/SPP-CWP/OEWG.2/5*



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
4 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
Deuxième session**

Nairobi, 11–15 décembre 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

**Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe
d'experts sur l'interface science-politiques**

Relations avec les principales parties prenantes concernées

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À la reprise de sa cinquième session, tenue du 28 février au 2 mars 2022 à Nairobi, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé, par sa résolution 5/8 du 2 mars 2022, de créer un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, les détails devant être précisés conformément aux dispositions de la résolution.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que le groupe de travail spécial à composition non limitée élaborerait des propositions de sorte que le groupe d'experts sur l'interface science-politiques examine un certain nombre de questions, parmi lesquelles ses relations avec les principales parties prenantes concernées, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales et la société civile [paragraphe 5 d)].
3. Le présent document se fonde sur un examen poussé, mais non exhaustif, des relations d'autres interfaces science-politiques avec les parties prenantes, complété par d'autres évaluations et par l'exploitation de la littérature pertinente. Il est accompagné du document d'information UNEP/SPP-CWP/OEWG.2/INF/5.
4. La section II examine les rôles potentiels des parties prenantes dans un groupe d'experts sur l'interface science-politiques. La section III identifie les approches pour l'établissement de relations avec les parties prenantes, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. La section IV présente une proposition sur la marche à suivre.

II. Rôles potentiels des parties prenantes dans le groupe d'experts

5. Les questions liées aux produits chimiques, aux déchets et à la prévention de la pollution sont complexes et présentent de multiples facettes. Les produits chimiques, les déchets et les polluants peuvent parcourir de longues distances et avoir des conséquences à long terme sur les écosystèmes

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 novembre 2023).

** UNEP/SPP-CWP/OEWG.2/1.

et la santé humaine, y compris pour les générations futures, donnant ainsi au problème une dimension qui va bien au-delà des préoccupations immédiates. En outre, parmi les dizaines de milliers de produits chimiques fabriqués par l'homme présents sur le marché, beaucoup sont commercialisés à l'échelle mondiale par des entreprises internationales qui ne sont pas nécessairement soumises aux juridictions nationales. Les personnes touchées peuvent donc être très éloignées des lieux de production, d'utilisation et de gestion des produits chimiques. Cette interaction dynamique entre les systèmes biologiques, physiques, socio-économiques, technologiques et politiques ajoute à la complexité de l'interface science-politiques. Pour traiter efficacement les problèmes, il faut comprendre les sources, la situation et les tendances, les impacts, les moteurs et les obstacles, ainsi que la manière dont ils sont perçus, traités et gérés. Il faut aussi bien comprendre les conditions dans lesquelles les efforts sont couronnés de succès et appliquer cette compréhension à l'élaboration des politiques. Il est donc nécessaire de mettre en place une co-production de la science et des politiques, fondée sur la collaboration entre les scientifiques, les décideurs, les autres parties prenantes concernées et le public, et dans laquelle les praticiens participent au processus¹.

6. Faciliter l'adoption de la « science en action » dans des contextes non scientifiques nécessite une collaboration et une coopération entre les parties prenantes^{2, 3, 4}. Des parties prenantes très diverses peuvent donc jouer un rôle dans un groupe d'experts sur l'interface science-politiques, combinant une science exploitable avec une interaction soutenue entre les parties prenantes et l'interdisciplinarité, conformément à la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement. Cela impliquerait la participation de parties prenantes – y compris dans l'industrie et la société civile – issues de divers secteurs et d'un large éventail de disciplines, travaillant dans différentes langues et systèmes de connaissances, et opérant à diverses échelles, du local à l'international. Les analyses d'efficacité des interfaces science-politiques existantes font ressortir la nécessité d'impliquer des parties prenantes issues d'une grande variété de domaines et de secteurs⁵.

7. Étant donné qu'une interface science-politiques efficace implique de nombreuses parties prenantes, il est important de comprendre leurs rôles et d'identifier les relations qui sont essentielles pour le groupe d'experts. Des relations étroites avec les principales parties prenantes concernées peuvent aussi contribuer à garantir que les travaux du groupe d'experts sont complémentaires d'autres travaux et ne font pas double emploi avec eux, conformément aux paragraphes 6 d) et 6 e) de la résolution 5/8. Les interfaces suivantes ont été examinées : le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe international d'experts sur les ressources, le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO), les groupes d'évaluation du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), l'Interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) et les interfaces science-politique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Les exemples tirés des interfaces susmentionnées sont complétés par des études existantes sur ces processus, des publications revues par des pairs et des points de vue exprimés lors

¹ Meadow, A.M., Ferguson, D.B., Guido, Z., Horangic, A., Owen, G. and Wall, T. Moving toward the deliberate coproduction of climate science knowledge. *Weather, Climate, and Society* 2015, 7(2), 179–191; Wall, T.U., Meadow, A.M., Horganic, A. Developing evaluation indicators to improve the process of coproducing usable climate science. *Weather, Climate, and Society* 2017, 9(1), 95–107; Bamzai-Dodson, A., Cravens, A.E., Wade, A.A., McPherson, R.A. Engaging with stakeholders to produce actionable science: a framework and guidance. *Weather, Climate, and Society* 2021, 13(4), 1027–1041.

² Goolsby, J.B., Cravens, A.E., Rozance, M.A. Becoming an actionable scientist: challenges, competency, and the development of expertise. *Environmental Management* 2023, DOI: 10.1007/s00267-023-01863-4.

³ Bamzai-Dodson, A., Cravens, A.E., Wade, A.A., McPherson, R.A. Engaging with stakeholders to produce actionable science : a framework and guidance. *Weather, Climate, and Society* 2021, 13(4), 1027–1041; Beier, P., Hansen, L.J., Helbrecht, L., Behar, D. A how-to guide for coproduction of actionable science. *Conservation Letters* 2017, 10(3), 288–296.

⁴ Pohl, C., Truffer, B., Hirsch-Hadorn, G. 23 Addressing wicked problems through transdisciplinary research. In *The Oxford Handbook of Interdisciplinarity (2nd edition)*, edited by Frodeman R. 2017.

⁵ Constatation 14 de l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019 (IPBES/7/INF/18).

d'un événement parallèle organisé le 2 mai 2023⁶ dans le cadre des conférences des parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

8. **Les parties prenantes jouent des rôles nombreux et variés dans les interfaces science-politiques existantes.** Les deux tableaux de l'annexe I donnent un aperçu détaillé des différents rôles joués par les parties prenantes dans les interfaces science-politiques existantes. Deux relations principales ont été identifiées : a) la participation institutionnelle au niveau du groupe d'experts et b) la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail.

9. **Les relations du groupe d'experts avec les parties prenantes peuvent être envisagées en fonction des rôles généraux des parties prenantes.** Sur la base de l'examen, trois rôles clés en relation avec le groupe d'experts peuvent être envisagés : a) contributeurs ; b) utilisateurs finals des produits du groupe (par exemple, les décideurs et les destinataires des produits) ; et c) personnes susceptibles d'être affectées – positivement ou négativement – par les produits du groupe d'experts sur l'interface science-politiques et les effets des mesures prises (y compris les populations vulnérables et à risque). Des parties prenantes très diverses peuvent être pertinentes dans le cas du groupe d'experts sur l'interface science-politiques (voir l'annexe II), et elles peuvent entrer dans plus d'une catégorie. De même, plusieurs parties prenantes peuvent contribuer à un rôle/une relation donné(e) et le font souvent sous des angles différents. Par exemple, lors du cadrage d'une évaluation, les contributeurs peuvent fournir des informations sur les connaissances disponibles, tandis que les utilisateurs finals et les personnes susceptibles d'être affectées peuvent en fournir sur leurs besoins.

10. **Grâce à une participation et des relations efficaces, les parties prenantes peuvent contribuer à renforcer la crédibilité, la pertinence, la légitimité, la transparence, l'itérativité et l'inclusivité de l'interface science-politiques⁷.** La participation des parties prenantes peut contribuer à élargir la réserve d'experts susceptibles de participer aux travaux du groupe d'experts. Cela pourrait susciter davantage d'intérêt pour une candidature et éviter que l'absence d'experts ait une incidence sur les activités du groupe⁸. Les parties prenantes non seulement apportent à l'interface des connaissances et des perspectives qui contribuent à sa crédibilité, mais aussi peuvent renforcer sa légitimité et sa pertinence en faisant des contributions, en assurant un contrôle et en garantissant la transparence. L'implication des utilisateurs finals et des personnes susceptibles d'être affectées par les travaux du groupe d'experts peut aussi contribuer à garantir la légitimité et à renforcer la pertinence des travaux du groupe. Par exemple, l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019 a mis en lumière la nécessité d'un engagement fort des décideurs régionaux et nationaux, des praticiens et des experts en politiques des organisations de la société civile et des entreprises dès l'élaboration du programme de travail, afin de garantir la pertinence des produits de l'interface science-politiques en ce qui concerne les politiques et de favoriser ainsi l'adoption et l'impact ultérieurs⁹. L'expérience acquise dans les interfaces science-politiques, notamment avec l'IPBES, le GIEC et le GEO, souligne en particulier l'importance de faire participer les peuples autochtones et les communautés locales¹⁰.

11. **Les parties prenantes peuvent jouer un rôle clé dans la diffusion et l'utilisation des produits.** Certaines interfaces science-politiques ont tendance à considérer les évaluations comme des produits finals plutôt que comme un élément d'un processus plus vaste, plus complexe et à plus long terme servant à influencer sur les politiques¹¹. Les études et les pratiques actuelles indiquent que la mobilisation de diverses parties prenantes pour assurer le suivi à tous les niveaux (par exemple, la traduction dans les langues locales, la diffusion, l'élaboration de produits dérivés tels que des notes d'orientation, la sensibilisation) pourrait contribuer à améliorer l'utilisation des produits du groupe d'experts par les décideurs.

⁶ La page web de l'événement parallèle, comprenant un résumé et le flux vidéo de l'événement, est disponible à l'adresse suivante : <https://www.genevaenvironmentnetwork.org/fr/events/science-policy-panel-on-chemicals-waste-and-pollution-prevention-building-the-linkages-from-science-to-action-brs-cops-2023-side-event/>.

⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Assessment of options for strengthening the science-policy interface at the international level for the sound management of chemicals and waste* (2020). Préparé pour la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Disponible à l'adresse suivante : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/33808/OSSP.pdf>.

⁸ IPCC-LVII/INF.12.

⁹ Constatation 6 et recommandations 4 et 33 de l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019.

¹⁰ Voir, par exemple, dans le cas du

GEO : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40473/GEO_Ind_know.pdf et https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40474/GEO_Lit.pdf.

¹¹ IPBES/7/5 et IPBES/7/INF/18.

12. **Les parties prenantes peuvent être chargées d'exécuter certains aspects des fonctions de l'interface.** Par exemple, l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019 a montré que les parties prenantes avaient un grand potentiel pour mener des activités de renforcement des capacités au nom de la Plateforme¹². Il existe un potentiel similaire de contribution des parties prenantes à l'exécution des fonctions liées à la gestion des connaissances et au partage de l'information. Ainsi, le portail eChemPortal de l'OCDE, qui est un portail de partage d'informations sur les produits chimiques, bénéficie de contributions essentielles de ses parties prenantes : il est hébergé par l'Agence européenne des produits chimiques, et les sources de données auxquelles il permet d'accéder sont gérées par les organisations qui les ont créées et restent sous leur responsabilité¹³.

III. **Approches pour l'établissement de relations avec les principales parties prenantes concernées**

13. L'expérience considérable acquise dans le cadre des interfaces science-politiques existantes a permis de tirer des enseignements importants qui pourraient servir de base à l'élaboration d'une proposition sur les relations du groupe d'experts avec les principales parties prenantes concernées, comme le prévoit la résolution 5/8. Les exemples montrent que les parties prenantes contribuent de diverses manières et suggèrent une combinaison d'approches, comme on le verra plus loin.

A. **Approche 1 : Inclusion, dans les arrangements institutionnels, le règlement intérieur ou les processus et procédures liés au travail, de dispositions relatives à certains rôles que les parties prenantes peuvent jouer**

14. Les relations avec les principales parties prenantes des interfaces science-politiques existantes qui sont intégrées dans des arrangements ou des procédures comprennent généralement les éléments suivants :

- a) Dispositions du règlement intérieur relatives à l'accréditation des principales parties prenantes et à leur participation aux réunions de la plénière et de ses organes subsidiaires¹⁴ ; et
- b) Processus et procédures liés au travail qui permettent aux parties prenantes de contribuer à l'élaboration du programme de travail, de désigner des experts, de fournir un retour d'information lors du cadrage des évaluations et d'autres produits, et d'examiner les projets¹⁵.

B. **Approche 2 : Mise en place de partenariats stratégiques formels**

15. **Les partenariats formels peuvent encourager la participation durable des parties prenantes au travail d'une interface science-politiques.** Le Groupe international d'experts sur les ressources, par exemple, a noué des partenariats avec de nombreuses parties prenantes au fil des ans. Parmi celles-ci, 19 sont désignées comme « partenaires stratégiques » afin de soutenir l'élaboration et la diffusion des publications du Groupe, de renforcer l'impact et de créer des synergies avec d'autres parties prenantes¹⁶. Ces partenaires stratégiques peuvent être des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, régionales et nationales, des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions privées et publiques, des associations commerciales et industrielles, des centres de recherche, des universités, des fondations et des plateformes science-politiques¹⁷.

16. **La formalisation des partenariats peut permettre de clarifier les rôles et les responsabilités des partenaires de manière ouverte et transparente.** Cela a aussi été noté dans les points de vue présentés par les coprésidences des groupes de travail sur les enseignements tirés du sixième cycle d'évaluation du GIEC, l'une des recommandations étant que le GIEC étudie

¹² Constatation 27 de l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019.

¹³ <https://www.oecd.org/chemicalsafety/risk-assessment/echempportalglobalportaltoinformationonchemicalsubstances.htm>.

¹⁴ Voir le document d'information UNEP/CWP-SPP/OEWG.2/INF/4 concernant les règles de procédure des interfaces science-politiques existantes.

¹⁵ Voir le document UNEP/CWP-SPP/OEWG.2/6 pour plus d'informations sur les processus et procédures liés au travail des différentes interfaces science-politiques existantes.

¹⁶ Policies and Procedures of the International Resource Panel (IRP-PP-2016).

¹⁷ La liste complète des organisations partenaires est disponible à l'adresse <https://www.resourcepanel.org/partners>.

la meilleure façon de coordonner et d'assurer la liaison avec les organisations externes dès le début de la préparation des produits et des activités de sensibilisation liés au GIEC¹⁸. De même, l'examen de 2017 de l'Interface science-politique de la CLD a recommandé explicitement que l'interaction de cette interface avec l'IPBES et le GIEC soit formalisée¹⁹. La Convention sur la diversité biologique, dont le partenariat et la coopération avec l'IPBES sont bien établis, s'est en effet distinguée parmi les accords multilatéraux sur l'environnement par sa prise en compte des travaux de l'IPBES²⁰.

17. **L'interaction soutenue permise par les partenariats formels peut aussi contribuer à une co-production synergique de la science et des politiques** et ainsi renforcer la durabilité et l'efficacité à long terme du groupe d'experts²¹. Les relations avec les principales parties prenantes ne devraient toutefois pas compromettre l'indépendance de l'interface, et des politiques en matière de conflits d'intérêts doivent être mises en place pour protéger l'interface contre des intérêts particuliers²².

18. Dans le cadre de l'IPBES²³, les partenariats stratégiques visent à soutenir la mise en œuvre du programme de travail par un ou plusieurs des moyens suivants :

- a) Améliorer l'alignement des activités, y compris le renforcement des capacités ;
- b) Apporter un appui direct à l'exécution du programme de travail, par exemple en fournissant un appui technique, en apportant des connaissances et expériences spécifiques, en coordonnant les domaines d'activité pour lesquels une organisation donnée dispose de connaissances spécialisées particulières, en fournissant un appui administratif, en assurant des fonctions de sensibilisation et de communication, en améliorant l'accès aux données et aux méthodes analytiques, et en promouvant et en favorisant le renforcement des capacités ;
- c) Développer et gérer les relations ; et
- d) Faciliter la participation des parties prenantes.

19. L'IPBES fournit des orientations sur l'établissement de partenariats stratégiques et d'autres accords de collaboration, y compris les critères pouvant être utilisés pour déterminer si un partenariat stratégique est approprié et nécessaire²⁴.

20. L'IPBES différencie les partenariats formels en fonction du type de partie prenante :

- a) *Entités des Nations Unies* : liens institutionnels formels entre l'IPBES et le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre d'accords de partenariat collaboratif, notamment en ce qui concerne les services/arrangements de secrétariat et l'appui à la mise en œuvre ;
- b) *Accords multilatéraux sur l'environnement* : partenariats entre le secrétariat de l'IPBES et les secrétariats de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement fondés sur des mémorandums de coopération, notamment en ce qui concerne la promotion des synergies, la prévention des chevauchements et des doubles emplois inutiles, et la garantie d'une coopération efficace ; et

¹⁸ IPCC-LVII/INF.12, Lesson 4.

¹⁹ https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-05/FinalReportof%20the_SPI_Assessment.pdf.

²⁰ Constatation 9 de l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019.

²¹ Lemos, M.C., Morehouse, B.J. 2005. The co-production of science and policy in integrated climate assessments. *Global Environmental Change* 15, 57–68.

²² Le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.2/6 donne plus de détails sur les procédures relatives aux conflits d'intérêts.

²³ Décision IPBES/3/18, annexe III.

²⁴ Voir l'annexe du document IPBES/7/INF/18, concernant les orientations sur l'établissement de partenariats stratégiques et d'autres accords de collaboration, qui comprend les critères suivants pouvant être utilisés pour déterminer si un partenariat stratégique est approprié et nécessaire : a) nécessité de recourir à une approche de partenariat formelle plutôt qu'à d'autres mécanismes disponibles ; b) pertinence de l'éventuel partenariat pour la mise en œuvre du programme de travail convenu par la plénière, y compris la prise en compte des priorités convenues par cette dernière ; c) possibilité de réaliser les activités du programme de travail de manière plus efficace, efficiente, économique et éthique ; d) expérience et capacités du partenaire stratégique éventuel dans les domaines présentant un intérêt pour la Plateforme et sa volonté de collaborer à la mise en œuvre du programme de travail ; e) obtention d'un équilibre régional ou thématique plus approprié dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail.

c) *Autres principales parties prenantes concernées* : partenariats avec, notamment, plusieurs organisations internationales au titre de mémorandums d'accord²⁵, en particulier en ce qui concerne le soutien aux travaux des équipes spéciales ; évaluations thématiques, globales, régionales et sous-régionales ; appui aux politiques ; communications ; sensibilisation ; et participation des parties prenantes.

21. Pour établir des partenariats formels avec des accords multilatéraux, des instruments internationaux ou des organismes intergouvernementaux pertinents, l'approbation des organes directeurs de chaque entité peut être nécessaire. Ces approbations peuvent nécessiter du temps et de la coordination, car ces entités ont leurs propres procédures à appliquer et leurs propres organes directeurs qui fonctionnent selon des calendriers différents. Cela nécessite un alignement et une planification minutieux²⁶.

22. **Il peut être nécessaire de différencier davantage les relations avec les différentes parties prenantes.** La mise en œuvre effective des partenariats dans le cadre de certaines interfaces science-politiques a été entravée par l'existence d'un statut formel unique d'« observateur » pour tous les non-membres et les acteurs non étatiques (partenaires ou non). L'examen de l'efficacité de l'IPBES a notamment révélé que, si les entités des Nations Unies et les accords multilatéraux sur l'environnement étaient bien définis dans les stratégies de la Plateforme relatives à la participation des parties prenantes, il y avait un manque de clarté très important au sein de la Plateforme quant aux différents types d'acteurs qui s'y intéressaient ou y participaient. L'équipe d'examen a recommandé d'adopter une approche différenciée des relations avec les parties prenantes autres que les entités des Nations Unies et les accords multilatéraux sur l'environnement en créant des catégories supplémentaires de partenaires et de parties prenantes pour une participation plus efficace et plus efficiente²⁷. Une telle différenciation pourrait aussi améliorer la visibilité et la reconnaissance du rôle d'autres parties prenantes principales, notamment celles de la société civile et du secteur privé.

23. **Une façon de différencier les parties prenantes est de tenir compte des « grands groupes » comme le fait le processus GEO.** Ce groupement de parties prenantes s'applique aussi au groupe de travail spécial à composition non limitée, étant donné qu'il a adopté le règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement²⁸. Il convient toutefois de noter que la situation des parties prenantes s'est diversifiée et que de nombreuses organisations non gouvernementales ne se considèrent pas nécessairement comme associées à l'un des neuf grands groupes, par exemple certaines fondations, groupes confessionnels, associations de travailleurs du secteur informel, organisations de santé ou institutions universitaires²⁹. D'autres approches (innovantes) pourraient donc être envisagées pour différencier les parties prenantes.

24. **L'IPBES a aussi mis en place un certain nombre de groupes d'appui technique pour l'aider dans son travail, dont beaucoup sont hébergés par des parties prenantes.** Des groupes d'appui technique pourraient être mis à disposition par des institutions partenaires extérieures au PNUE pour apporter leur concours à des tâches spécifiques ponctuelles dirigées par des experts.

²⁵ En août 2023, ces partenariats comprenaient Future Earth, le Système mondial d'information sur la biodiversité, l'Inter-American Institute for Global Change Research et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

²⁶ Constatation 9 de l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019.

²⁷ Recommandation 3 de l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019.

²⁸ La politique du PNUE concernant la participation des parties prenantes est fondée sur l'article 70 du règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement, la pratique actuelle étant décrite dans le *Manuel pour la participation des parties prenantes* du PNUE (https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/32831/stakeholder_handbook_FR.pdf). Les neuf grands groupes sont les suivants : femmes ; enfants et jeunes ; peuples autochtones ; organisations non gouvernementales ; autorités locales ; travailleurs et syndicats ; entreprises et secteurs d'activité ; monde scientifique et technique ; et agriculteurs. En 2012, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui figure dans la résolution 66/288 du 27 juillet 2012 de l'Assemblée générale, a en outre reconnu d'autres parties prenantes, notamment les collectivités locales, les groupes de bénévoles et les fondations, les migrants, les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées en tant que principales parties prenantes des processus des Nations Unies concernant le développement durable. Leur participation se fait en étroite collaboration avec les grands groupes (<https://sustainabledevelopment.un.org/aboutmajorgroups.html>).

²⁹ « Established practices for the participation of accredited representatives of Major Groups and Stakeholders in meetings of UNEA and its subsidiary bodies », document de pré-session pour la réunion du bureau du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. Disponible à l'adresse suivante : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22864/WLWL_Report_web.pdf.

Le processus GEO a aussi reconnu ces groupes comme un type de partenaires et les a inclus dans les procédures adoptées en 2022³⁰.

25. **En outre, le processus GEO travaille depuis longtemps avec des centres collaborateurs qui s'associent au secrétariat pour soutenir diverses fonctions d'appui, telles que le renforcement des capacités, la production de connaissances et le soutien à l'élaboration de politiques**³¹. Ces centres pourraient aussi apporter le soutien d'experts dont le secrétariat pourrait ne pas disposer (par exemple pour la traduction, l'identification des questions émergentes, la sensibilisation, la fourniture de données pertinentes au niveau régional, l'organisation de réunions).

C. Approche 3 : Promotion de la participation des parties prenantes dans le cadre d'arrangements informels, y compris pour la mise en œuvre du programme de travail

26. Une telle approche permet de faire participer un large éventail de parties prenantes. Voici quelques exemples d'arrangements informels visant à faire participer un large éventail d'organisations intéressées aux interfaces science-politiques existantes, notamment l'IPBES :

- a) Conseils aux parties prenantes sur leur participation en tant que collaborateurs pour une mise en œuvre réussie du programme de travail^{32, 33} ;
- b) Réseaux autonomes de parties prenantes³⁴ ;
- c) Journées portes ouvertes pour toutes les parties prenantes avant une session plénière³⁵ ; et
- d) Registre des parties prenantes tenu par le secrétariat et contenant des informations de contact actualisées, qui peut aider les parties prenantes à se mettre en réseau et permettre au secrétariat de partager directement avec les parties prenantes des annonces, des nouvelles, des appels et d'autres informations importantes³⁶.

27. **Une communication bidirectionnelle solide permet d'entretenir des relations efficaces avec les principales parties prenantes.** Les stratégies relatives à la participation des parties prenantes, les feuilles de route et les activités peuvent devoir être étroitement alignées sur les stratégies de communication du groupe d'experts et reliées à celles-ci, car les différentes parties prenantes ont des besoins de communication différents (par exemple, langues, formats, canaux). La communication avec les médias peut commencer dès l'élaboration initiale d'une évaluation ou pendant la production de l'évaluation, et pas seulement au moment de sa publication ou pendant la phase de post-production. En outre, la participation active d'entreprises, de syndicats et d'ONG environnementales aux réunions et ateliers de l'OCDE a contribué à la confiance mutuelle et à une meilleure circulation des informations et des idées³⁷. Il peut s'agir de modèles utiles à considérer pour le groupe d'experts afin d'assurer une communication et une participation actives des parties prenantes.

³⁰ Global Environment Outlook (GEO) Intergovernmental and Expert-led Scientific Assessment Procedures. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40633/GEO_procedures.pdf.

³¹ Une liste des précédents centres collaborateurs GEO et des autres institutions contribuant aux rapports GEO est disponible à l'adresse suivante : <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9789633864326-020/html>.

³² Le plan glissant de renforcement des capacités de l'IPBES, par exemple, définit les principes, les orientations stratégiques, les modalités et les mesures à mettre en place pour doter les particuliers et les institutions de moyens et développer ceux-ci en se fondant sur les besoins prioritaires déterminés par la plénière de l'IPBES, avec un appui en nature des partenaires et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique ainsi que d'autres sources, y compris un financement classique et éventuel du forum sur le renforcement des capacités. <https://www.ipbes.net/resource-file/19145>.

³³ <https://www.ipbes.net/sites/default/files/inline-files/National%20platforms%20and%20networks%20-%20opportunities%20to%20engage%20with%20and%20contribute%20to%20the%20work%20of%20IPBES.pdf>.

³⁴ Par exemple, le Réseau ouvert des parties prenantes de l'IPBES (ONet ; <https://onet.ipbes.net/about>), qui vise à faciliter et à maximiser la participation effective des parties prenantes et des détenteurs de connaissances au processus IPBES, et le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques (IIFBES ; <https://www.ipbes.net/IIFBES>), qui vise à faciliter et à renforcer la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux processus IPBES.

³⁵ <https://www.ipbes.net/stakeholder-events>.

³⁶ <https://www.ipbes.net/stakeholder-registry>.

³⁷ <https://www.oecd.org/env/theoecdspartnerpartners.htm>.

28. **Un dialogue et des contacts permanents du secrétariat avec les correspondants nationaux peuvent aussi contribuer à garantir que les connaissances, les données et les points de vue des experts nationaux et des parties prenantes sont pris en compte dans les travaux du groupe d'experts.** Dans le cadre de l'IPBES, la participation des correspondants nationaux a permis d'élargir l'implication des parties prenantes et de mieux faire connaître et comprendre ce que fait la Plateforme et comment elle fonctionne. En outre, les correspondants nationaux peuvent apporter un retour d'information essentiel de la part des parties prenantes nationales à un stade précoce – par exemple, lors de l'élaboration du programme de travail ou du cadrage des évaluations – afin d'accroître l'utilité du travail du groupe d'experts pour l'élaboration des politiques.

29. **Les contributions en nature devraient être reconnues et encouragées dans le cadre de ces arrangements informels.** Le document sur les enseignements tirés préparé par les coprésidents du groupe de travail du GIEC³⁸ et l'examen de l'efficacité de l'IPBES en 2019 ont tous deux souligné que le travail des interfaces science-politiques repose largement sur les contributions en nature de la communauté scientifique, des partenaires et d'autres parties prenantes, ce qui peut entraîner une certaine lassitude et une démotivation des experts au fil du temps. L'équipe d'examen de l'IPBES a aussi recommandé la mise en place d'un système d'incitation pour les contributions en nature (visibilité, reconnaissance, etc.). Une façon d'y parvenir pourrait être d'aligner les travaux et les produits du groupe d'experts sur ce que les principales parties prenantes concernées considèrent comme des « valeurs »³⁹. Ainsi, les membres scientifiques du GESAMP peuvent produire des publications évaluées par des pairs dans le cadre des travaux du groupe. C'est ce qu'ont fait des experts dans le cadre d'autres interfaces science-politiques⁴⁰.

IV. Proposition sur la voie à suivre

30. **Une participation soutenue et la collaboration avec les principales parties prenantes peuvent renforcer la solidité du groupe d'experts et augmenter la probabilité d'utilisation de ses produits.** Une communication bidirectionnelle intense permet d'entretenir des relations efficaces avec les principales parties prenantes. La participation des correspondants nationaux s'est aussi révélée utile pour garantir que les connaissances, les données et les points de vue des experts et des parties prenantes soient pris en compte dans les travaux du groupe d'experts.

31. **L'un des principaux enseignements est la nécessité d'impliquer davantage de parties prenantes diversifiées et de différencier les relations autres que celles avec les entités des Nations Unies et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement en définissant d'autres catégories de partenaires et de parties prenantes.** Cette différenciation peut se traduire par une participation plus efficace et plus efficiente, ainsi que par une visibilité et une reconnaissance accrues du rôle des autres parties prenantes. L'examen a montré que la participation inclusive des parties prenantes par la co-production de la science et des politiques est désormais une pratique courante dans de nombreux contextes et qu'elle est importante pour renforcer les attributs d'une interface science-politiques efficace, tels que la pertinence, la crédibilité et la légitimité. Une réflexion plus approfondie sur l'identification des principales parties prenantes ou des groupes de parties prenantes spécifiques avec lesquels coopérer et des approches pratiques pour les réunir pourraient être nécessaires.

32. **Pour établir des relations efficaces avec les parties prenantes, le groupe d'experts peut s'appuyer sur des approches formelles et informelles, qui se complètent mutuellement.** Quelle que soit l'approche ou la combinaison d'approches choisie, les relations doivent être clairement exposées de manière transparente, en particulier en ce qui concerne la pertinence et le rôle des différentes parties prenantes dans les travaux du groupe d'experts.

33. **Le groupe de travail à composition non limitée pourrait donc envisager les points suivants :**

a) Description des parties prenantes dans le contexte du groupe d'experts, pour laquelle le groupe de travail à composition non limitée peut souhaiter utiliser le texte suivant :

Dans le contexte du groupe d'experts sur l'interface science-politiques, les parties prenantes sont des institutions et des personnes qui appartiennent à une ou plusieurs des catégories

³⁸ IPCC-LVII/INF.12.

³⁹ Hering, J.G. 2016. Do we need “more research” or better implementation through knowledge brokering? *Sustain. Sci.* 11, 363–369.

⁴⁰ <https://www.ipbes.net/news/new-article-science-ipbes-global-assessment-authors>.

suivantes : 1) contributeurs, 2) utilisateurs finals des produits du groupe, et 3) personnes susceptibles d'être affectées par les produits du groupe et par leurs effets sur les politiques ;

b) Approches à suivre pour établir des relations avec les principales parties prenantes, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés ;

c) Fourniture d'orientations au secrétariat sur les travaux complémentaires à effectuer pour étayer la finalisation d'une proposition sur les relations du groupe d'experts avec les principales parties prenantes concernées, si nécessaire.

Annexe I

Rôles des parties prenantes dans les interfaces science-politiques existantes

Tableau 1

Rôles des parties prenantes dans les interfaces science-politiques existantes en ce qui concerne la participation institutionnelle au niveau du groupe d'experts

Rôle	Exemples d'interfaces incluant le rôle (liste non exhaustive)	Contribution à l'interface science-politiques
<i>I. Rôles généralement couverts par les arrangements institutionnels / règles de procédure</i>		
Assister aux réunions de l'organe directeur (et des organes subsidiaires) et y participer activement dans la mesure où les règles de procédure le permettent.	AMAP, GEO, GIEC, IPBES, Groupe international d'experts sur les ressources, OCDE, Interface science-politique de la CLD, OMS, groupes d'évaluation du Protocole de Montréal	Renforcer la pertinence et la légitimité des politiques ; veiller à ce que l'interface soit régulièrement et pleinement informée des développements pertinents dans le domaine science-politiques ; renforcer la coopération et éviter les doubles emplois
Participer aux réseaux de correspondants	GEO, GIEC, IPBES, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, groupes d'évaluation du Protocole de Montréal	
<i>II. Rôles qui ne sont pas généralement couverts par les arrangements institutionnels / règles de procédure</i>		
Fournir des services de secrétariat	GEO, GIEC, IPBES	Renforcer la capacité du groupe d'experts d'exécuter le programme de travail ; exploiter les réseaux existants et l'expertise sectorielle ; renforcer la coopération et éviter les doubles emplois
Soutenir la collecte de fonds et la mobilisation des ressources	GIEC	Contribuer à la viabilité à long terme du groupe d'experts ; renforcer l'interdisciplinarité et la représentation des pays en développement au sein du groupe d'experts ; renforcer la coopération et éviter les doubles emplois ; renforcer la capacité du groupe d'experts d'exécuter le programme de travail
Fournir un appui financier et/ou en nature, y compris l'accueil d'ateliers ou de réunions d'experts	AMAP, GEO, IPBES, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, OMS, Groupe international d'experts sur les ressources	
Contribuer à l'élargissement de la réserve d'experts potentiels pour les travaux du groupe d'experts	GEO, IPBES, GIEC, Interface science-politique de la CLD, Groupe international d'experts sur les ressources	
Contribuer à la participation des parties prenantes, par exemple en mettant en place des réseaux de parties prenantes	IPBES, Groupe international d'experts sur les ressources, Interface science-politique de la CLD	
Fournir un retour d'information sur le processus dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité	IPBES, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	Améliorer la pertinence

Tableau 2

Rôles des parties prenantes dans les interfaces science-politiques existantes en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des programmes de travail, y compris l'analyse prospective, l'évaluation, le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et le partage de l'information¹

Rôle	Exemples d'interfaces incluant le rôle (liste non exhaustive)	Contribution à l'interface science-politiques
I. Rôles généralement abordés dans le cadre des processus et procédures liés au travail		
Proposer des activités possibles pour un nouveau programme de travail	AMAP, GEO, IPBES, GIEC, Groupe international d'experts sur les ressources, OMS	Améliorer la pertinence des politiques ; renforcer la coopération et éviter les doubles emplois
Donner un avis sur les propositions de nouveau programme de travail en cours d'élaboration, y compris leur ordre de priorité	AMAP, GEO, IPBES, Groupe international d'experts sur les ressources	
Donner un avis sur le cadrage	GEO, IPBES, GIEC, Groupe international d'experts sur les ressources, OMS	Améliorer la pertinence, la crédibilité, la légitimité et la transparence des politiques ; améliorer l'interdisciplinarité, la répartition géographique et la représentation équilibrée des sexes ; renforcer l'adhésion et l'appropriation ; renforcer la coopération et éviter les doubles emplois
Désigner des experts et donner un avis sur les experts sélectionnés	GEO, IPBES, GIEC, OMS	
Fournir des données et des connaissances	GEO, IPBES, GIEC, Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE), OMS, Groupe international d'experts sur les ressources	
Revoir les projets de documents du groupe d'experts	GEO, IPBES, GIEC, Groupe international d'experts sur les ressources, Interface science-politique de la CLD, OMS, groupes d'évaluation du Protocole de Montréal	
II. Rôles qui ne sont pas généralement couverts par les arrangements institutionnels / règles de procédure		
Mener/favoriser la recherche et produire/publier des données et des connaissances pertinentes pour les évaluations	GIEC	Contribuer à l'exhaustivité des évaluations et à l'interdisciplinarité
Fournir des données, des connaissances et des conseils liés à des activités spécifiques de gestion des connaissances et de partage de l'information	OCDE, IPBES	Améliorer la pertinence
Donner des conseils sur l'identification des lacunes dans les connaissances	GEO, IPBES	Renforcer la pertinence, la légitimité et l'inclusivité
Entreprendre des travaux délégués liés à la gestion des connaissances et au partage de l'information	OCDE, IPBES	Renforcer la capacité du groupe d'experts d'exécuter le programme de travail

¹ Les fonctions de gestion des connaissances et de partage de l'information concernent ici les deux fonctions principales suivantes, comme convenu par le groupe de travail à composition non limitée à sa première session : a) fournir des informations pertinentes et actualisées, déterminer les principales lacunes dans la recherche scientifique, promouvoir et faciliter la communication entre les scientifiques et les décideurs, expliquer et diffuser les constatations en ciblant différents publics et sensibiliser la population ; b) faciliter l'échange d'informations avec les pays, en particulier les pays en développement qui recherchent des informations scientifiques sur le sujet.

<i>Rôle</i>	<i>Exemples d'interfaces incluant le rôle (liste non exhaustive)</i>	<i>Contribution à l'interface science-politiques</i>
Entreprendre des travaux pour combler les lacunes relevées dans les connaissances	GEO, Interface science-politique de la CLD	Renforcer l'impact du travail de l'interface
Superviser l'intégrité scientifique de l'ensemble du processus	GEO	Renforcer la crédibilité et la légitimité
Valider les résultats de l'évaluation grâce à des mécanismes institutionnels spécifiques	GEO, Groupe international d'experts sur les ressources	Renforcer la légitimité et l'impact des politiques
Diffuser les résultats de l'évaluation aux niveaux international, régional, national et local, y compris dans des langues autres que les six langues officielles des Nations Unies	IPBES, GIEC, Groupe international d'experts sur les ressources, Interface science-politique de la CLD, OMS	Renforcer la sensibilisation et l'impact des politiques ; renforcer la capacité du groupe d'experts d'exécuter le programme de travail
Favoriser l'adoption par les décideurs	IPBES, Interface science-politique de la CLD, OMS, Groupe international d'experts sur les ressources	Renforcer l'impact des politiques
Mener des évaluations conjointes	IPBES, GIEC, OMS, GETE, Groupe international d'experts sur les ressources	Renforcer la pertinence des politiques, l'interdisciplinarité du groupe d'experts et la coopération
Donner des conseils sur l'identification des besoins et des modalités de renforcement des capacités	GEO	Renforcer la pertinence, la légitimité et l'inclusivité
Mener des activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national, sur la base des produits de l'interface.	IPBES, GEO	Renforcer la capacité du groupe d'experts d'exécuter le programme de travail
Répondre aux besoins identifiés en matière de renforcement des capacités qui dépassent la portée et les fonctions de l'interface	GEO, IPBES, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	Renforcer l'impact du travail de l'interface

Annexe II

Aperçu de l'éventail des parties prenantes concernées, par type d'entité, dont la participation peut être essentielle au bon fonctionnement du groupe d'experts

Autorités nationales et locales, et leurs réseaux	Dont les organes législatifs et les législateurs (par exemple, l'Union interparlementaire), les organes exécutifs (c'est-à-dire les différents ministères, les autorités municipales, les agences de développement), les organes judiciaires (à différents niveaux) et les organisations d'intégration économique régionale
Communauté scientifique	Dont les sociétés académiques, les instituts de recherche, les universités, les fondations scientifiques (nationales), les éditeurs et les scientifiques et chercheurs menant des travaux dans une ou plusieurs disciplines (par exemple, la médecine, le droit, l'ingénierie, les sciences sociales, les sciences humaines et les sciences naturelles)
Organisations de la société civile	Dont celles qui défendent des intérêts spécifiques (par exemple, la protection de l'environnement, la santé, les droits de l'homme), qui représentent un groupe spécifique (par exemple, les femmes, les jeunes, les travailleurs, les agriculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, les consommateurs, les personnes handicapées) ou qui font entendre la voix de certains types d'acteurs (par exemple, les organismes philanthropiques)
Secteur privé	Dont les fabricants de produits chimiques, les distributeurs, les marques et les détaillants, les gestionnaires de déchets et les institutions bancaires et financières
Médias	Dont les journalistes, les journaux, les médias sociaux et les médias Internet
Public	Dont les populations vulnérables et à risque, et les communautés locales et autochtones
Entités des Nations Unies	Dont la FAO, l'OIT, le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'OMS, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation maritime internationale, l'UNESCO et l'ONU-Habitat.
Autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement	Dont les conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata ; la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et son Protocole de Montréal ; la Convention sur la diversité biologique ; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale
Accords régionaux	Dont la Convention de Bamako ; la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ; la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) de la Commission économique pour l'Europe ; l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) ; et les conventions et plans d'action pour les mers régionales
Autres interfaces internationales science-politiques	Dont le GIEC et l'IPBES (qui sont spécifiquement mentionnés dans la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement), le Groupe international d'experts sur les ressources, le GEO, les groupes d'évaluation du Protocole de Montréal et l'AMAP
Autres instruments internationaux et organismes intergouvernementaux	Dont l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le cadre mondial sur la gestion des produits chimiques pour une planète exempte de dommages causés pour les produits chimiques et les déchets, l'OCDE et diverses institutions internationales de financement du développement ¹

¹ <https://www.oecd.org/development/development-finance-institutions-private-sector-development.htm>.